
Finances et Conseil du Trésor

**RAPPORT ANNUEL
2020-2021**



Finances et Conseil du Trésor
Rapport annuel 2020-2021

Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 Canada

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-2496-1 (édition imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605-2498-5 (PDF : édition française)

ISSN 2563-4496 (édition imprimée bilingue)
ISSN 2563-450X (PDF : version anglaise)

13551 | 2021.11 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

LETTRES D'ACCOMPAGNEMENT

Du ministre à la lieutenant-gouverneure
L'honorable Brenda Murphy
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de Finances et Conseil du Trésor pour l'exercice financier du 1er avril 2020 au 31 mars 2021.

Rapport respectueusement soumis par



L'honorable Ernie L. Steeves
Ministre

De la sous-ministre au ministre
L'honorable Ernie L. Steeves
Ministre des Finances et du Conseil du Trésor

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités de Finances et Conseil du Trésor pour l'exercice financier allant du 1er avril 2020 au 31 mars 2021.

Rapport respectueusement soumis par



Cheryl Hansen
Sous-ministre

Table des matières

Message du ministre	1
Message de la sous-ministre	2
Les priorités du gouvernement	3
Faits saillants	5
Indicateurs de rendement	6
Survol des opérations du Ministère	9
Vue d'ensemble des divisions et faits saillants	10
Renseignements financiers	19
Résumé des activités de dotation	20
Résumé des projets de loi et des activités législatives.	21
Résumé des activités liées aux langues officielles	22
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	24
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public.</i>	28

Message du ministre

Pendant que la COVID-19 a continué à avoir un impact important sur le Nouveau-Brunswick au cours de la dernière année, le ministère des Finances et du Conseil du Trésor a travaillé avec diligence afin de mettre de l'ordre dans nos finances et de maintenir la prestation de services de qualité élevée auprès des gens du Nouveau-Brunswick.

La réponse à la pandémie était la première de nos priorités en 2020-2021. C'était incroyable de voir le personnel innover pour surmonter les obstacles et transformer les situations difficiles en possibilités d'apprentissage. Cela a mené à la mise en œuvre de l'approche *Une équipe, un GNB*, une nouvelle façon novatrice de travailler comme une seule unité pour la population du Nouveau-Brunswick.

Durant ces temps difficiles, le Ministère a continué de fournir d'importantes mises à jour financières trimestrielles pour éclairer les décisions du gouvernement et a lancé un tableau de bord de la relance économique pour améliorer la transparence et la responsabilisation.

Le Bureau du chef de l'information a joué un rôle important au cours de la dernière année en déployant rapidement la nouvelle technologie aux employés à l'appui de la réponse à la COVID-19, leur permettant de travailler en toute sécurité à partir de n'importe où. De plus, il a mis à jour les directives sur la cybersécurité et continuent de plaider en faveur de l'infrastructure nécessaire pour atteindre les niveaux de service provinciaux améliorés en matière de services à large bande et de services cellulaires en milieu rural grâce à des efforts de collaboration avec le gouvernement du Canada et les fournisseurs de services.

La nouvelle conception de l'avis d'impôt foncier annuel est un autre élément qui a eu un impact important sur le public. C'est la vérificatrice générale qui avait recommandé de séparer l'avis d'évaluation foncière annuel.

De plus, j'ai eu l'honneur de déposer d'importantes mesures législatives, dont la taxe sur le carbone du Nouveau-Brunswick et une réduction de la taxe sur l'essence et les carburants.

Finalement, je tiens à remercier les employées et les employés de Finances et Conseil du Trésor de leur dévouement et de leur professionnalisme au cours de la dernière année. Cela m'a vraiment impressionnée de les voir travailler sans relâche afin d'améliorer les programmes et les services pour les gens du Nouveau-Brunswick dans le contexte difficile de la pandémie. Ces employés sont l'exemple parfait à suivre pour atteindre notre objectif : un gouvernement prêt à agir et hautement performant. Ils peuvent être fiers de leurs réalisations. D'ailleurs, je me réjouis à l'idée de continuer à travailler ensemble pour créer un avenir plus prometteur pour la province.

L'honorable Ernie L. Steeves

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ernie L. Steeves', with a stylized flourish at the end.

Ministre des Finances et du Conseil du Trésor

Message de la sous-ministre

Un travail incroyable a été accompli par le ministère des Finances et du Conseil du Trésor durant l'exercice financier 2020-2021 pour limiter l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les gens du Nouveau-Brunswick et les finances de la province.

J'ai le privilège de travailler aux côtés d'une équipe talentueuse de professionnels dont l'attention et la détermination sont poussées par la motivation de mieux servir les Néo-Brunswickois au quotidien. Nos réalisations en tant que ministère en 2020-2021 sont directement attribuables à leur travail vaillant et à leur leadership.

Par exemple, à mesure que nous avons appris à vivre avec la COVID-19, le Ministère a dirigé une série d'initiatives en milieu de travail pour favoriser notre réponse efficace, comme la mise en œuvre de mesures de sécurité, l'établissement d'équipes de dotation des services essentiels et un soutien à l'organisation de cliniques de vaccination pour le personnel dans le secteur de l'éducation. Des communications régulières ont été envoyées aux employés du GNB, pour les remercier de leur service et souligner les histoires de réussite pour inspirer les autres.

Dans le cadre de ses activités plus courantes, le Ministère a continué de fournir les résultats financiers, à présenter les rapports trimestriels et à mener des vérifications du rendement. Nous avons coordonné la préparation du budget de dépenses de capital, du budget principal et du discours du budget. Le personnel du ministère a collaboré avec des équipes de l'ensemble du gouvernement sur des projets importants, tels que l'élaboration d'une nouvelle politique d'aide financière, la réforme de la gouvernance locale, la planification de la continuité des activités, la résilience du système judiciaire et l'utilisation des locaux du gouvernement. Nous avons aussi mené l'examen interministériel de 90 jours de la situation du logement locatif et formulé une série de recommandations dans le but d'améliorer la situation.

Nous avons offert une formation à 157 employés sur des sujets comme la gestion de projet et l'amélioration des processus pour encourager une culture d'excellence dans la fonction publique.

L'une des grandes initiatives menées par le Ministère est la mise en œuvre du projet de planification des ressources organisationnelles. L'objectif est d'introduire des processus opérationnels communs, une solution technologique partagée et une approche commune de la gestion de l'information dans les domaines des ressources humaines et de la paie; des services financiers et de l'approvisionnement.

Grâce à notre nouvelle vision *Une équipe, un GNB*, les ministères travaillent avec plus d'efficacité et collaborent comme jamais dans le but de livrer des résultats. J'ai l'assurance que ce nouveau modèle de collaboration nous permettra d'avancer vers la réalisation de notre vision : une province dynamique et durable. Pendant que nous allons de l'avant, le Ministère continuera de se concentrer sur le soutien des gens du Nouveau-Brunswick, tout en gérant les finances de la province de manière prudente et responsable.

Cheryl Hansen

A handwritten signature in black ink that reads "Cheryl Hansen". The signature is written in a cursive, flowing style.

Sous-ministre

Les priorités du gouvernement

AU SERVICE DES NÉO-BRUNSWICKOISES ET DES NÉO-BRUNSWICKOIS, UNE ÉQUIPE, UN GNB

Une équipe, un GNB est la nouvelle approche collaborative adoptée à l'égard de notre mode de fonctionnement. Elle représente une fonction publique qui travaille ensemble comme un tout unique pour les Néo-Brunswickois. Nous avons découvert de nouvelles façons novatrices de poursuivre nos activités, des moyens qui ont permis d'atteindre les résultats nécessaires à la population du Nouveau-Brunswick, avec plus d'efficacité et d'efficience que jamais. Notre plan d'action s'inscrit dans un état d'esprit axé sur les objectifs, l'urgence et les résultats.

- Nous travaillons tous les jours dans le but d'améliorer la façon dont les ministères :
- communiquent les uns avec les autres;
- collaborent dans le cadre de projets importants;
- favorisent les objectifs et la responsabilisation.

GESTION DE LA STRATÉGIE ET DES ACTIVITÉS

Le GNB utilise un système de gestion officielle qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et la révision des stratégies. Ce processus procure à la fonction publique un moyen éprouvé de mettre la stratégie en œuvre, d'accroître la responsabilisation et de favoriser l'amélioration continue.

L'élaboration de la stratégie, à l'aide du système de gestion officielle, commence par la feuille de route du gouvernement pour l'avenir du Nouveau-Brunswick, qui est axée sur les priorités clés et l'importance de rendre des comptes au public.

LES PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Nous nourrissons la vision d'un Nouveau-Brunswick dynamique et viable pour 2020-2021. Pour progresser vers la réalisation d'une telle vision, nous devons nous concentrer sur les priorités de notre gouvernement :

- Un secteur privé dynamisé
- Des communautés dynamiques et viables
- Un gouvernement abordable, prêt à agir et hautement performant
- Des soins de santé publique fiables
- Une éducation de première classe
- L'environnement

RÉPONSE À LA COVID-19

Parmi les priorités du GNB l'an dernier, la réponse à la pandémie de COVID-19 était au premier plan. Notre ministère a soutenu le GNB dans sa réponse à la pandémie par les moyens suivants :

- Diriger des initiatives en milieu de travail pour permettre au GNB de répondre avec succès à la pandémie (plan opérationnel en réponse à la COVID-19 et mesures de sécurité, équipe de dotation des services essentiels, ententes de mobilité avec les syndicats, ajustement des dispositions en matière de congé, trousse de mieux-être, organisation de cliniques de vaccination pour le personnel des écoles secondaires);
- S'associer à ONB pour l'administration de la Subvention de rétablissement des petites entreprises du Nouveau-Brunswick, donnant déjà lieu, en date du 31 mai 2021, à l'octroi de subventions d'une valeur de plus de 1,5 million de dollars à plus de 262 petites entreprises admissibles, touchées par la pandémie;
- Mettre en œuvre l'application Web d'incitation au voyage Explore NB, en collaboration avec Service Nouveau-Brunswick pour Tourisme, Patrimoine et Culture dans cinq semaines et demie;
- Fournir des communications régulières sur la pandémie aux employés de la partie I du GNB, y compris des messages d'appui et de gratitude, des exemples de résilience et des possibilités virtuelles de mobilisation

des employés pour permettre à ces derniers de prendre contact en toute sécurité, sans égard au lieu de travail ou à la zone de santé publique;

- Introduire une structure de formation parallèle à l'appui de l'apprentissage organisationnel, dans le but d'aider non seulement nos efforts immédiats de réponse à la COVID-19 et de rétablissement, mais d'offrir une approche de formation complète qui peut être appliquée par l'organisation pendant des années à venir;
- Donner des mises à jour économiques et financières hebdomadaires au gouvernement et lancer un tableau de bord sur la reprise économique; et
- Favoriser une meilleure collaboration à distance par la mise en œuvre de Zoom, MS Teams, Microsoft SharePoint Online et CISCO WebEx, et par le déploiement d'un grand nombre d'ordinateurs portatifs et du réseau privé virtuel (VPN) pour permettre au personnel de continuer de travailler à distance tout en mettant en œuvre l'authentification multifactorielle afin de réduire les risques pour la cybersécurité.

Faits saillants

Durant l'exercice financier 2020-2021, Finances et Conseil du Trésor s'est concentré sur les priorités stratégiques qui suivent :

- Création d'une nouvelle unité de stratégie de télécommunications qui a travaillé en collaboration avec un fournisseur de services Internet pour répondre aux exigences du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) en matière de service à large bande dans 150 communautés rurales de la province, ce qui touche environ 70 000 ménages.
- Établissement d'une équipe de soutien « Il n'y a pas de mauvaise porte » et des ressources pour le soutien à la dotation de postes essentiels et aux projets.
- Lancement d'un examen de 90 jours de la situation du logement locatif dans la province, un exemple réussi d'approche de collaboration *Une équipe, un GNB*.
- Dans le cadre du projet de Planification des ressources organisationnelles (PRO), mise en service du grand livre contenant toutes les données sur les transactions financières des organisations à l'intérieur de la portée avec la solution de PRO, Oracle Fusion (Fusion) en décembre.
- Travail du Bureau du dirigeant principal des ressources humaines (BDPRH) durant 2020-2021 qui a surtout consisté à appuyer la réponse du GNB à la pandémie de COVID-19, y compris le soutien et les directives en matière de santé et de sécurité, l'adaptation des politiques sur les ressources humaines pour appuyer les employés et les activités du gouvernement, le déploiement des employés du GNB aux activités essentielles; le travail avec les syndicats pour les ententes sur la mobilité du personnel et l'établissement d'un processus de communication pour donner des mises à jour en temps opportun aux employés du GNB.
- Collaboration du Bureau du chef de l'information (BCI) avec Service Nouveau-Brunswick (SNB) pour offrir de nouvelles capacités aux équipes de soutien à la réponse à la COVID-19 du GNB. À cette fin, il a fallu procéder au déploiement rapide de nouveaux outils pour permettre de façon sécuritaire au personnel de travailler à distance, n'importe où, n'importe quand et sur tout appareil.
- Publication des directives actualisées sur la cybersécurité et la stratégie de cybersécurité en ligne du Nouveau-Brunswick pour les utilisateurs du GNB et le public.
- Mise à jour de la conception de l'avis d'impôt foncier annuel, le séparant de l'avis d'évaluation foncière annuel conformément à la recommandation de la vérificatrice générale.
- Présentation de mises à jour économiques et financières mensuelles au gouvernement durant les premiers mois de la COVID-19 et lancement du tableau de bord de la relance économique.
- Mise en œuvre de la législation fiscale, y compris de la taxe sur le carbone du Nouveau-Brunswick, d'une réduction de la taxe sur l'essence et les carburants et de l'exemption de l'impôt foncier applicable aux commissions locales de transport en commun.

Indicateurs de rendement

L'information ci-dessous décrit certaines des priorités du Ministère et la façon dont nous avons mesuré notre rendement.

RÉSULTAT NO 1 : AUTOROUTE DE L'INFORMATION 2.0

Le gouvernement reconnaît l'importance de la connectivité à large bande et de l'accès par cellulaire pour les résidents et les entreprises du Nouveau-Brunswick. Il a répondu par une initiative commune de Finances et Conseil du Trésor (FCT), d'Opportunités NB (ONB) et de la Société de développement régional (SDR), inforoute 2.0, pour s'assurer que l'infrastructure des télécommunications nécessaire est en place afin de permettre aux résidents ruraux de mener une vie branchée et productive et aux entreprises de participer à l'économie moderne.

Les objectifs de l'inforoute 2.0 sont les suivantes :

- Fournir des vitesses plus rapides des services à large bande et de nouveaux services, y compris la fibre, aux foyers de nombreux foyers en région rurale.
- Fournir aux entreprises dans les secteurs clés de l'économie rurale – comme la foresterie, l'agriculture, l'aquaculture, le tourisme et la fabrication –, un accès à Internet avec la vitesse et la capacité d'appuyer l'adoption de technologies modernes qui accroissent la productivité.
- Améliorer la couverture cellulaire dans les collectivités rurales, y compris le déploiement de la technologie 5G.
- Appuyer la transformation numérique et la capacité du GNB de fournir aux résidents des services essentiels comme l'éducation et les soins de santé en ligne.

La Division du bureau du chef de l'information (BCI) travaille avec les fournisseurs de services de communication ainsi que les ministères et les organismes du gouvernement du Canada pour atteindre ces résultats.

POURQUOI C'EST IMPORTANT

Les résidents, les entreprises et le gouvernement ont tous besoin de services Internet et cellulaires souples, sûrs et abordables pour participer pleinement à la communauté internationale et à son économie, peu importe où ils sont au Nouveau-Brunswick. Notre expérience collective durant la pandémie de COVID-19 a démontré le rôle important que joue l'infrastructure des télécommunications dans la société. Cette infrastructure fournit le service cellulaire et le service à large bande qui permettent aux résidents de travailler à partir de chez eux et aux étudiants d'étudier à partir de chez eux. Elle permet aux principaux secteurs d'activité ruraux – la foresterie, l'agriculture, l'aquaculture, le tourisme et la fabrication, d'utiliser les technol-

gies de pointe – d'être concurrentiels dans l'économie mondiale et d'embaucher des gens n'importe où au Nouveau-Brunswick.

RENDEMENT GÉNÉRAL

La construction de l'infrastructure est une activité linéaire : évaluer le besoin, choisir la solution, planifier la construction, choisir les matériaux et les fournisseurs de main-d'œuvre qualifiée, organiser le financement, planifier la construction, obtenir les permis et les agréments nécessaires et finalement construire, activité qui est influencée par la disponibilité de l'équipement, des matériaux, de la main-d'œuvre et par les conditions du temps.

Les projets visant à améliorer les services à large bande en région rurale ont été soumis au Fonds pour la large bande universelle en février 2021. Un projet, financé par le volet d'intervention rapide du Fonds, a été attribué pour la province. Sept autres demandes ont été examinées.

QUELLES INITIATIVES OU QUELS PROJETS ONT ÉTÉ ENTREPRIS POUR ATTEINDRE LE RÉSULTAT?

- Établissement de l'Unité de la stratégie des télécommunications au BCI en juillet 2020. Il y avait une personne pour commencer et un conseiller technique a été ajouté à l'Unité en mars 2021.
- Mobilisation des principales entreprises de télécommunications en activité dans la province, lesquelles ont été informées de l'initiative de l'inforoute 2.0 et de ses objectifs.
- Évaluation de l'harmonisation des propositions au Fonds pour la large bande universelle des principaux fournisseurs de service Internet en activité dans la province avec les objectifs de l'inforoute 2.0.
- Création d'une nouvelle unité de stratégie de télécommunications qui a travaillé en collaboration avec un fournisseur de services Internet pour répondre aux exigences du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) en matière de service à large bande dans 150 communautés rurales de la province, ce qui touche environ 70 000 ménages.
- Lancement de la deuxième phase d'un contrat pour améliorer les services à large bande offerts à 63 000 ménages en région rurale.
- Début du déploiement par les fournisseurs de services de mobilité de la mise en œuvre du service de mobilité 5G dans les grandes villes de la province.

RÉSULTAT NO 2 : MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE UNE ÉQUIPE, UN GNB

Une nouvelle vision pour les ministères et les organismes de la partie I du GNB a été mise en œuvre pour améliorer la façon dont les ministères communiquent entre eux, travaillent côte à côte à des projets prioritaires et favorisent les objectifs et la responsabilisation. C'est un changement de comportement qui a été instauré comme l'approche *Une équipe, un GNB*.

Dirigée par le Ministère en partenariat avec le Bureau du Conseil exécutif, la priorité est un parcours à long terme pour l'organisation qui comprend une mentalité axée sur la concentration, l'urgence et les résultats. Instaurée officiellement à l'automne 2020, elle est conçue pour réunir les personnes et les équipes, travailler dans l'ensemble des ministères, des professions et des secteurs pour outiller le GNB afin d'obtenir des résultats maintenant et pour l'avenir.

Les résultats du gouvernement comprennent des résultats plus rapides, des services transformés, une organisation consacrée au savoir, un effectif habilité et une culture qui attire les meilleurs.

POURQUOI C'EST IMPORTANT

L'approche *Une équipe, un GNB* a un impact important et durable sur la façon dont le GNB peut et pourra soutenir des améliorations pour les années à venir. Elle assure que les besoins des résidents passent en premier et que le GNB apprend, se développe et s'adapte à mesure qu'il va de l'avant pour offrir des services aux Néo-Brunswickois.

Élaborée alors que le gouvernement cherchait des façons novatrices et immédiates de maintenir les services essentiels sans interruption, l'approche et ses principes directeurs ont guidé la réponse à la pandémie et les efforts de rétablissement du GNB dès le début, les projets orientés sur la pandémie donnant des résultats concluants de son efficacité.

RÉSULTAT NO 3 : PLANIFICATION DES RESSOURCES ORGANISATIONNELLES

Le projet de PRO est une initiative du GNB axée sur les secteurs d'activité des ressources humaines et de la paie, des services financiers et de l'approvisionnement. Le projet a été établi pour :

RENDEMENT GÉNÉRAL

Cette priorité consiste à habilitier la fonction publique dans son rendement – réduire les formalités administratives internes, adopter une culture d'apprentissage, prendre des risques calculés, apprendre de ses échecs, adapter et partager.

Dans l'ensemble, le rendement a été le résultat direct de l'appropriation par les employés des principes directeurs de l'approche *Une équipe, un GNB*, à savoir :

- collaborer dans l'ensemble des ministères, des professions et des secteurs pour obtenir des résultats;
- mettre les besoins des résidents en premier;
- être un GNB qui apprend, grandit et s'adapte.

QUELLES INITIATIVES OU QUELS PROJETS ONT ÉTÉ ENTREPRIS POUR ATTEINDRE LE RÉSULTAT?

Au centre de l'approche *Une équipe, un GNB* et de son développement, il y a eu une appréciation et l'adoption d'approches novatrices et agiles. L'organisation a adopté des façons particulières de faire des affaires. Voici des exemples d'initiatives et de projets entrepris par le Ministère :

- Établissement d'une équipe de soutien « Il n'y a pas de mauvaise porte » et de ressources pour le soutien à la dotation des postes essentiels par la voie du Bureau du dirigeant principal des ressources humaines et aux projets par l'intermédiaire des Services d'appui aux projets et de consultation.
- Déploiement de 370 employés à une autre équipe pour aider où ils sont les plus demandés.
- Début d'un examen efficace de 90 jours de la situation du marché locatif de la province à l'aide d'approches interministérielles nouvelles et collaboratives.
- Accélération de l'adoption des technologies infonuagiques et de travail à distance.
- Introduction d'une structure de formation parallèle appuyant l'apprentissage organisationnel au-delà de la réponse à la pandémie et du rétablissement du GNB.

- Introduire des processus opérationnels communs,
- Mettre en œuvre une solution technologique partagée (Oracle Fusion),
- Introduire des approches communes en matière de gestion de l'information.

La PRO est mise en œuvre par étapes dans les ministères et les organismes, les districts scolaires et les collèges communautaires. Le projet doit prendre fin en 2024.

POURQUOI C'EST IMPORTANT

Pendant plusieurs années, le GNB a reconnu la nécessité d'avoir une seule solution de PRO. Au début de la pandémie de COVID-19 en mars 2020, il a été difficile de recueillir les principaux renseignements sur les employés et l'information financière clé de l'ensemble du gouvernement. Il a fallu extraire l'information de divers systèmes, procéder à une saisie et à des rajustements manuels, et y consacrer des heures de travail de la part du personnel.

Connaître de tels problèmes durant une période critique a montré l'importance pour les fonctionnaires d'avoir accès à des renseignements précis et à jour, tout en veillant à ce que les dirigeants aient des renseignements fiables pour prendre des décisions.

Dans une telle optique, l'équipe s'est engagée à mettre en œuvre la première fonctionnalité de la PRO au cours des prochains mois qui ont suivi.

QUELLES INITIATIVES OU QUELS PROJETS ONT ÉTÉ ENTREPRIS POUR ATTEINDRE LE RÉSULTAT?

Le 21 décembre 2020, le grand livre contenant toutes les données sur les transactions financières des ministères et des organismes du GNB, des districts scolaires et des collèges communautaires est entré en service dans la solution de PRO, Oracle Fusion (Fusion).

Pour y arriver, le personnel des services financiers a collaboré pour établir un nouveau plan comptable commun qui contient les données financières et comptables de toutes ses organisations. Le nouveau plan comptable a servi de base à la conception du grand livre général dans Fusion.

La mise en œuvre de la première version était le fruit de la collaboration qui a demandé l'apport et le soutien de spécialistes opérationnels et techniques de l'ensemble du GNB, ainsi que des consultants externes et du partenaire de mise en œuvre de la PRO, IBM. L'équipe de la PRO a dirigé des groupes de travail, tenu une série d'ateliers pour établir comment la future solution pourrait fonctionner et mené des essais et offert une formation de nature étendue.

Parallèlement à la première version se sont déroulées la planification et la préparation en vue des deux prochaines versions, qui consistera à incorporer d'autres services financiers, comme les comptes créditeurs et les immobilisations corporelles, ainsi que la fonctionnalité des ressources humaines et de la paie.

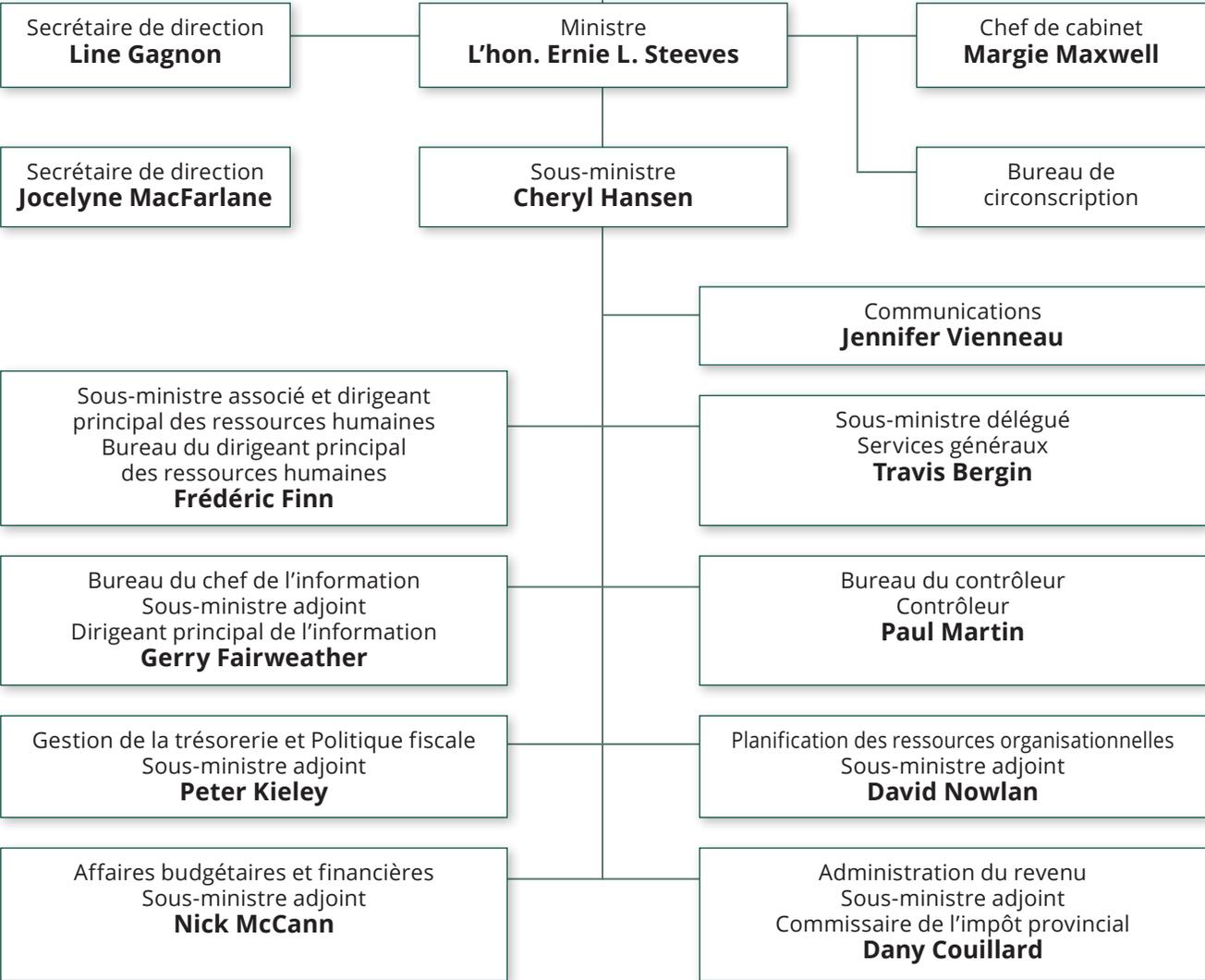
La planification des déploiements au cours des futures années (ce qui vient après 2021) a aussi été faite, de concert avec les dirigeants de toutes les organisations à l'intérieur de la portée.

Survol des opérations du Ministère

Le ministère des Finances et du Conseil du Trésor (FCT) est un organisme central du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Il est responsable des ressources humaines, de la gestion des dépenses et de la surveillance financière; des relations avec les organismes, des politiques fiscales et de l'impôt; de l'administration du revenu; de la trésorerie, qui gère et administre les ressources de trésorerie et de tous les placements et des activités de gestion de la dette du gouvernement; du soutien à l'élaboration du système de planification des ressources organisationnelles; et du Bureau du chef de l'information (BCI) et de la gestion de l'information.

Le ministre des Finances et du Conseil du Trésor est également président du Conseil du Trésor en tant que comité du Cabinet. Le sous-ministre est aussi le secrétaire du Comité du Cabinet du Conseil du Trésor. Finances et Conseil du Trésor appuie le pouvoir exécutif du gouvernement dans sa prise de décisions et fournit une orientation stratégique concernant les ressources humaines, les finances, les risques, la technologie et l'information du gouvernement aux ministères et organismes clients.

ORGANIGRAMME DE HAUT NIVEAU



Vue d'ensemble des divisions et faits saillants

SERVICES GÉNÉRAUX

La Division des services généraux est formée de quatre unités : Services généraux; Services d'appui aux projets et de consultation; Relations avec les organismes; Services réglementaires.

L'Unité des **services généraux** offre des services de ressources humaines, des services de comptabilité, des conseils financiers, des services d'analyse, de gestion des risques ainsi que de surveillance financière et de production de rapports financiers à plusieurs ministères et organismes. L'Unité fournit aussi les services de coordination législative, d'élaboration de politiques et de planification; voit à la coordination de la documentation des processus et des communications internes, ainsi qu'à l'orientation et au soutien quant à l'expérience des employé(e)s, et à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un milieu de travail numérique moderne pour remplacer l'ancien intranet du GNB.

L'Unité des **services d'appui aux projets et de consultation (SAPC)** travaille avec les clients dans l'ensemble du GNB pour appuyer les projets prioritaires, renforcer les connaissances et la communauté dans les domaines de l'amélioration continue, de la conception centrée sur la personne, des services de consultation, de gestion de projet et de gestion du changement. Depuis leur formation en juin 2020, les SAPC ont fourni des services de soutien à plus de 150 demandes de projet ayant trait aux services de santé, à la conception organisationnelle, au système locatif du Nouveau-Brunswick, aux soins aux aînés, au cannabis, au développement économique, à l'apprentissage et garde des jeunes enfants; et la sécurité publique – servant des clients dans l'ensemble du GNB. Ils ont aussi formé près de 200 employés dans divers secteurs d'activité.

L'Unité des **relations avec les organismes** est responsable de l'orientation stratégique et de la surveillance des organismes provinciaux exerçant des activités dans les secteurs du jeu, des boissons alcoolisées et de la vente au détail du cannabis qui produisent des recettes annuelles de plus de 330 millions de dollars au gouvernement provincial. Elle a des responsabilités opérationnelles dans deux sociétés de la Couronne : la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB) et la Société de gestion du cannabis (SGC). L'Unité fournit des services de secrétariat au conseil d'administration de la SLJNB et gère ses activités quotidiennes, notamment la gestion des ententes conclues avec deux fournisseurs de services de casino du secteur privé, la relation avec la SLA et

les ententes de partage des recettes issues des jeux de hasard avec les Premières Nations. L'Unité fournit aussi des services de secrétariat au conseil d'administration de la SGC. Elle est responsable de la gestion de l'entente de fournisseur de services conclue avec Cannabis NB pour l'exploitation du réseau de vente au détail du cannabis dans la province.

L'Unité des **services réglementaires** offre un soutien et gère la relation de responsabilisation avec les organismes qui relèvent du ministre des Finances et du Conseil du Trésor, y compris la Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick (FCNB).

Faits saillants

- ♦ Prestation d'une formation formelle à 157 employés sur des sujets comme la gestion de projet, la conception centrée sur la personne et l'amélioration des processus Lean Six Sigma.
- ♦ Coordination de 56 mémoires au Conseil exécutif (MCE);
- ♦ Réponse à 53 demandes en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*;
- ♦ Coordination avec succès de trois séances virtuelles de formation ultra-rapide, 100 % des nouvelles personnes embauchées admissibles ayant suivi le programme avec succès dans le cadre de l'une des deux premières séances disponibles après leur date d'entrée en fonction. En date de mars 2021, élargissement du programme pour inclure les nouveaux employés de Finances et Conseil du Trésor et du Bureau du Conseil exécutif.
- ♦ Lancement de la version pilote de l'intranet de GNB en décembre 2020.

INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS

- Le nombre de demandes de renseignements en vertu de la LDIPVP traitées en 30/60 jours.
- Le nombre de rapports de projet réalisés et mis en œuvre.
- Le pourcentage de participation à l'orientation ultrarapide.
- Le nombre d'employés formés en gestion de projet, en conception centrée sur la personne et en amélioration des processus Lean Six Sigma.

BUREAU DU CONTRÔLEUR

APERÇU

Le Bureau du contrôleur assure le leadership dans les services de comptabilité, de vérification interne et de gestion des risques de l'entreprise offerts à divers organismes gouvernementaux afin de les encourager à gérer efficacement les ressources du gouvernement.

Le contrôleur est le directeur des services comptables et de la vérification interne du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Il relève de la sous-ministre des Finances et du Conseil du Trésor et doit en vertu de la *Loi sur l'administration financière* :

- contrôler le traitement de toutes les opérations comptables relatives au Fonds consolidé de la province et rendre compte des résultats de ces opérations au nom du ministre des Finances et du Conseil du Trésor;
- fournir l'assurance que les systèmes de gestion, les procédures et les contrôles internes fonctionnent de manière économique et efficiente, et que les résultats des programmes sont obtenus en conformité avec l'autorité législative en vigueur, ainsi que ses politiques, plans et règlements.

Le Bureau du contrôleur comprend les Services d'administration, les Services de comptabilité, les Services de vérification et de consultation et la Gestion des risques d'entreprise.

Les **Services d'administration** comprennent le contrôleur et le soutien administratif. La section donne une orientation globale au Bureau dans l'exercice des responsabilités conférées par la loi au contrôleur. De plus, elle fournit les services de secrétariat et de gestion de l'information au Bureau.

Une responsabilité principale des **Services de comptabilité** est l'établissement des états financiers annuels du gouvernement du Nouveau-Brunswick, dont la publication de deux volumes des comptes publics et l'information supplémentaire sur le site Web du Ministère.

La Section des services de comptabilité est responsable du fonctionnement régulier des systèmes financiers gouvernementaux à l'aide desquels sont consignées les opérations indiquées dans les états financiers consolidés du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Elle donne des conseils sur la comptabilité aux ministères, à Finances et Conseil du Trésor, au personnel et aux organismes du gouvernement; interprète les nouvelles normes comptables et leur incidence sur le gouvernement du Nouveau-Brunswick; et l'information pour les

prospectus des émissions d'obligations du gouvernement du Nouveau-Brunswick. De plus, elle assure le fonctionnement et la tenue du système d'information financière du gouvernement.

La Section des **services de vérification et de consultation** aide le gouvernement à gérer les ressources publiques en fournissant divers services internes d'assurance et de consultation, ainsi qu'en recherchant les possibilités de gains d'efficacité opérationnelle et d'économies de coûts. Les examens d'assurance englobent les vérifications financières, les vérifications de la conformité, les vérifications des systèmes d'information, les examens opérationnels (examens du rendement) et les vérifications juridicomptables. Les services de consultation comprennent les conseils et la consultation liés à l'évaluation, à l'analyse, à l'incidence et à l'atténuation des risques à l'échelle de divers projets, secteurs de programme et ministères.

La Section de la **gestion des risques d'entreprise** du Bureau du contrôleur encourage l'excellence en gestion du risque au gouvernement par le leadership, l'orientation, la surveillance, l'examen et la production de rapports.

Faits saillants

- ♦ Préparation de l'information financière annuelle des comptes publics, volumes I et II.
- ♦ Production d'information financière trimestrielle à l'intention du public se rattachant aux déplacements des cadres supérieurs.
- ♦ Présentation de rapports et soutien au comité de vérification du gouvernement.
- ♦ Réalisation de vérifications du rendement à l'appui des priorités stratégiques.
- ♦ Participation à la conférence annuelle des contrôleurs fédéral, provinciaux et territoriaux et à la conférence annuelle des contrôleurs de l'Est.
- ♦ Participation à titre de membre du Groupe de discussion sur la comptabilité dans le secteur public, de CPA Canada.

INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS

- Publication des états financiers annuels vérifiés au plus tard le 30 septembre, comme il est énoncé dans la loi.

BUREAU DU DIRIGEANT PRINCIPAL DES RESSOURCES HUMAINES

APERÇU

Le Bureau du dirigeant principal des ressources humaines (BDPRH) fournit l'orientation stratégique ainsi que le cadre de politiques, de programmes et de responsabilisation relatifs au recrutement, à la rémunération, au perfectionnement, à la sécurité, au mieux-être et à la gestion de l'effectif du GNB et la relation avec celui-ci.

Le BDPRH avise et appuie le Conseil du Trésor (Comité du Cabinet) pour qu'il s'acquitte de ses responsabilités, pouvoirs et obligations prévues par la loi en tant qu'employeur des parties I, II et III des services publics en vertu de la *Loi sur l'administration financière* et de la *Loi relative aux relations de travail dans les services publics*. De plus, il surveille les fonctions de gestion des ressources humaines (RH) au GNB.

Le BDPRH avise et appuie le Conseil du Trésor (Comité du Cabinet) et le secrétaire du Conseil du Trésor pour qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités, pouvoirs et obligations respectifs, prévus par la *Loi sur la Fonction publique*. De plus, le BDPRH surveille les fonctions de recrutement et de perfectionnement des employées et employés au GNB, l'application du principe du mérite aux nominations, et l'intégrité des pratiques d'embauche.

La Division comprend 60 postes organisés en trois directions : la Direction des relations avec les employés, la Direction de la rémunération totale et des avantages sociaux et la Direction des talents, du développement organisationnel et du mieux-être.

La **Direction des relations avec les employés** est chargée de diriger toutes les activités de négociation collective et des activités syndicales-patronales provinciales avec les 25 unités de négociation dans les parties I, II et III des services publics. La Direction est aussi responsable de l'arbitrage des griefs des employés syndiqués et non syndiqués; des exclusions des préposés à la gestion et à des fonctions confidentielles des négociations collectives; de la désignation des services essentiels en cas de grève et de la gestion des grèves. De plus, elle fournit, au besoin, des services de consultation et des conseils spécialisés au Conseil du Trésor et au Cabinet sur les questions liées aux relations de travail touchant la partie IV des services publics et le secteur public général.

La **Direction de la rémunération totale et des avantages sociaux** est responsable des conditions d'emploi des gestionnaires et du personnel non syndiqué, des sous-ministres et du personnel ministériel. La Direction établit les systèmes et le cadre de classification des emplois pour les parties I, II et III des services publics et mène des évaluations d'emploi et d'équité salariale. Elle est aussi responsable des plans de rémunération, de la rémunération et d'autres directives connexes (p. ex. les congés payés et non payés), et de la recherche gouvernementale et des renseignements organisationnels comme la masse salariale, la taille de l'effectif et l'absentéisme. Elle est aussi responsable des politiques et de la gouvernance des régimes gouvernementaux de pension et d'avantages sociaux des employées et des employés.

La **Direction des talents, du développement organisationnel et du mieux-être** est responsable des politiques, des programmes et des processus de nomination à la fonction publique conformément à la *Loi sur la Fonction publique*, dont la surveillance du principe du mérite et de l'intégrité des pratiques d'embauche. La Direction est aussi responsable de la plus grande portée des politiques et des programmes pour favoriser une expérience positive des employés comme le recrutement et la dotation en personnel ainsi que le développement du leadership, la gestion du rendement, les langues officielles, l'équité et la diversité au travail, la santé et la sécurité au travail et le mieux-être des employés dans la partie I du GNB.

Faits saillants

Le gros du travail du BDPRH durant 2020-2021 a consisté à appuyer la réponse du GNB à la pandémie de COVID-19, y compris le soutien et les directives en matière de santé et de sécurité, l'adaptation des politiques sur les ressources humaines pour appuyer les employés et les activités du gouvernement, le déploiement des employés du GNB aux activités essentielles; le travail avec les syndicats pour les ententes sur la mobilité du personnel et l'établissement d'un processus de communication pour donner des mises à jour en temps opportun aux employés du GNB.

- ♦ Communication d'information aux employés sur plusieurs sujets liés à la réponse à la pandémie et aux directives de Santé publique par la distribution de plus de 60 bulletins d'information et l'utilisation de l'intranet du GNB comme outil de communication.

- ♦ Fourniture d'un soutien critique à la santé et à la sécurité, y compris élaboration d'un processus pour les plans opérationnels en réponse à la COVID-19 dans l'ensemble de la partie I, l'initiation à la sécurité pour les employés qui retournent au lieu de travail durant la pandémie, les procédures de travail sécuritaire, un processus accéléré de refus de travailler pour appuyer les employés et les gestionnaires ayant des préoccupations en matière de sécurité, des directives pour le dépistage actif, des directives pour répondre à un cas positif de COVID-19 ou à une exposition potentielle dans le lieu de travail, et des directives pour mettre en œuvre les protocoles de sécurité en milieu de travail.
- ♦ Formation d'une communauté de pratique en santé et en sécurité pour appuyer les réponses en temps voulu en matière de santé et de sécurité afin d'améliorer la culture de santé et de sécurité au GNB.
- ♦ Élaboration et lancement des possibilités de formation en santé mentale et d'une trousse de mieux-être en réponse à la COVID-19 pour appuyer le bien-être des employés.
- ♦ Élaboration d'un processus pour déployer des ressources aux fonctions essentielles comme les agents de contrôle frontalier, les préposés à l'enregistrement des voyages et les préposés au dépistage sur place.

Déploiement de plus de 370 employés à des fonctions temporaires dans les ministères, les parties II et IV, et les établissements de soins de longue durée.

- ♦ Lancement du tableau de bord de la santé et de la sécurité pour les ministères de la partie I afin de les aider à surveiller les demandes d'indemnités pour accidents du travail, les demandes de congés de maladie et les demandes de prestations d'invalidité de longue durée.
- ♦ Établissement d'une unité centralisée de gestion de l'incapacité au travail et lancement d'un processus de gestion de l'incapacité au travail pour appuyer le retour sécuritaire et rapide au travail des employés blessés ou malades. Lancement d'un projet pilote avec les ministères de la Justice et de la Sécurité publique et des Services de santé de SNB pour la gestion centralisée des demandes complexes à Travail sécuritaire NB.
- ♦ Au lieu de mener le sondage annuel sur l'expérience des employés de la partie I, lancement par le BDPRH du Sondage sur l'engagement des employés du GNB pendant la pandémie en juin 2020. Le taux de réponse étant de 40 %, les employés ont indiqué dans l'ensemble qu'ils se sentaient appuyés par le GNB, avaient les outils de travail nécessaires et étaient tenus bien informés et appuyés par leurs gestionnaires.

GRIEFS

La Direction des relations avec les employés est chargée de recevoir les renvois à l'arbitrage de griefs non réglés et de poursuivre le règlement de ces griefs ou, dans les cas où le grief demeure non réglé, de tenir une audience d'arbitrage. Le tableau suivant résume les activités d'arbitrage menées en 2020-2021.

	Renvois à l'arbitrage reportés des années antérieures	Nouveaux renvois à l'arbitrage	Retrait ou règlement d'un grief	Décisions rendues
Partie I	204	55	67	5
Partie II	80	24	43	13
Partie III	277	126	99	5
Total	561	205	209	23

INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS

Mesurer le rendement en matière de sécurité

- Taux de fréquence des accidents déclarés
- Moyenne de jours perdus par demande d'indemnités pour accidents du travail.

DIVISION DE L'ADMINISTRATION DU REVENU

La Division de l'administration du revenu assure l'administration équitable, efficace et efficiente des programmes réglementaires et d'impôt. Elle offre également des conseils d'orientation stratégique et de l'information sur les relations fédérales-provinciales-territoriales en matière de politique fiscale. Elle siège à un certain nombre de comités intergouvernementaux sur des questions d'intérêt commun et travaille en étroite collaboration avec l'Agence du revenu du Canada (ARC). La Division offre également des renseignements opportuns sur les prévisions de recettes fiscales et des estimations pour le Budget principal. Composée de 72 employés à temps plein dédiés, la Division comprend la Direction de la recherche et de la politique de l'administration de l'impôt, la Direction de la gestion des comptes, la Direction des services de vérification et d'enquête et l'Unité de la comptabilité des revenus.

La **Direction de la recherche et politique de l'administration de l'impôt** veille au respect des lois ayant trait aux recettes et à l'imposition, principalement pour ce qui est de l'impôt foncier et des taxes à la consommation. Ses principales responsabilités incluent l'analyse des questions d'application de l'impôt, la fourniture d'interprétations et de conseils, et l'élaboration de propositions de modifications législatives.

La **Direction de la gestion des comptes** est chargée de veiller à la prestation efficace des programmes ayant trait aux recettes et à l'imposition, principalement pour ce qui est de l'impôt foncier et des taxes à la consommation. Ses principales responsabilités comprennent l'inscription des entreprises ainsi que la délivrance de licences et de permis connexes, la facturation et la perception de l'impôt foncier, le traitement des déclarations d'impôt et des demandes de remboursement, les fonctions comptables reliées aux recettes, l'élaboration et la mise en œuvre des modifications législatives et la prestation d'un soutien et de conseils d'expert indispensables en matière d'administration des programmes fiscaux.

La **Direction des services de vérification et d'enquête** remplit des fonctions de vérification, d'assurance et de contrôle des remboursements en plus d'assurer la formation, l'inspection et l'information concernant les services liés aux programmes. Elle assure une surveillance de la conformité des activités commerciales visées par les lois désignées, tant au sein du Ministère qu'au nom d'autres ministères et organismes gouvernementaux.

L'**Unité de la comptabilité des revenus** est chargée de préparer les prévisions et les rapports pour toutes les sources de recettes administrées par la Division de l'administration du revenu ainsi que pour deux pro-

grammes de dépenses se rattachant aux recettes au poste Gouvernement général. L'Unité est aussi responsable des activités de fin d'exercice, de la surveillance des contrôles financiers au sein de la Division et de l'exécution d'une analyse financière des programmes, au besoin.

Faits saillants

- ♦ Mise en œuvre de nouveaux logiciels et de nouvelle technologie de centre d'appels pour aider le public avec plus d'efficacité et ajout de la capacité de recevoir des rappels au lieu d'attendre dans une file d'appels.
- ♦ Mise à jour du site Web de l'impôt foncier pour inclure de nouveaux formulaires, des demandes de programmes, des demandes de relevés et de remboursement d'impôt foncier, permettant au public de trouver l'information plus rapidement et de demander des services en ligne.
- ♦ Mise à jour de la conception de l'avis d'impôt foncier annuel, le séparant de l'avis d'évaluation foncière annuel conformément à la recommandation de la vérificatrice générale.
- ♦ Mise en œuvre d'un nouveau processus pour donner des estimations de la taxe sur les véhicules par les représentants du centre d'appels, lequel a augmenté le nombre de résolutions au premier appel.
- ♦ Fourniture des services de recherche et d'interprétation fiscale requis par le commissaire de l'impôt pour rendre des décisions sur 191 oppositions à la taxe et au remplaçant du ministre pour rendre des décisions sur huit appels portant sur la taxe.
- ♦ Réalisation de 433 vérifications, enquêtes, activités éducatives et examens des remboursements en ce qui concerne la taxe sur les carburants. Réalisation par ces activités de conformité d'un montant supplémentaire de 143 000 \$ en recettes provenant de la taxe sur les carburants.
- ♦ Réalisation de 431 enquêtes et de 940 vérifications durant l'année pour la taxe sur les biens personnels désignés et la taxe provinciale sur les véhicules en vertu de la *Loi sur la taxe de vente harmonisée*. D'après ces dossiers, évaluation d'un montant fiscal supplémentaire de plus de 1,2 million de dollars.
- ♦ Aide à la mise en œuvre de la source de recettes provenant de la taxe sur les produits émetteurs de carbone par l'estimation, la production de déclarations et les changements au système.

- ♦ Mise en œuvre de la recommandation tirée de la vérification de l'impôt foncier annuel de la vérification générale pour analyser et documenter de façon exhaustive le processus de calcul de la provision pour pertes.

INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS

La Division a mis en œuvre les approches relatives à la gestion quotidienne dans toutes les directions. Des caucus ou des réunions se tiennent régulièrement. Un certain nombre d'indicateurs de rendement clés sont mesurés et surveillés. Cette approche de gestion fournit au personnel des possibilités régulières de mettre de l'avant des idées

concernant l'amélioration des processus. La plupart des indicateurs font état des transactions entrantes et du délai de traitement moyen. Cela permet aux gestionnaires de rajuster leur affectation des ressources pour maintenir les cibles pour les niveaux de service durant les périodes de pointe. Certains indicateurs comme les suivants sont surveillés :

- Le délai d'attente dans la file et le délai de rappel du centre d'appels
- Le délai de traitement de transactions comme :
- Les remboursements, les remises et les rajustements
- Les demandes de licence et de permis
- Les déclarations et les paiements d'impôt

BUREAU DU CHEF DE L'INFORMATION (BCI)

Le **BCI** est une division de Finances et Conseil du Trésor qui se concentre sur l'information comme ressource précieuse. Elle appuie la vision du Ministère en « assurant, au moyen de la technologie, la prestation de services personnalisés de grande valeur aux citoyens et à d'autres intervenants d'une façon harmonieuse, sûre et rentable » en offrant des services et des capacités à la clientèle au sein du gouvernement et au public.

Soixante-dix-huit postes hautement qualifiés aident le BCI à appuyer son mandat, soit « exercer un leadership, une planification et une supervision stratégiques au GNB de la gestion de l'information, des technologies, des risques et de l'innovation numérique de manière à gouverner intelligemment ».

La Division compte cinq secteurs distincts : bureau numérique, cybersécurité, stratégie de télécommunications et Archives provinciales et Gestion de l'information organisationnelle.

Le **Bureau numérique** comprend l'Unité de la stratégie des TI et de la gouvernance, l'équipe de transformation numérique, l'Unité d'accès à l'information et de protection de la vie privée. La Direction supervise la stratégie Nouveau-Brunswick numérique et le soutien provincial aux fins de conformité avec la *Loi sur le droit à l'information et la protection des renseignements personnels* (LDIPVP). Elle remplit de telles fonctions par le processus d'harmonisation stratégique, la participation à des comités directeurs de projet, en tant que champion de l'accès, de la protection de la vie privée et de l'innovation numérique au sein du gouvernement, l'établissement d'une orientation stratégique et la formation de stratégies avec des partenaires, soit des parties prenantes internes et externes. L'équipe de transformation numérique spécialisée offre

des solutions numériques novatrices aux ministères du GNB pour améliorer et moderniser la prestation de leurs services.

La **Direction de la cybersécurité** a été formée directement à la suite de l'accent mis sur la cybersécurité dans la stratégie *Un Nouveau-Brunswick numérique*. Elle voit à la gouvernance, à la surveillance et à l'élaboration de politiques pour l'ensemble du GNB en matière de sécurité de l'information tout en offrant des services opérationnels dans les domaines de la criminalistique, de l'évaluation de la vulnérabilité et de l'intervention en cas d'incident. Une stratégie sur la cybersécurité a été élaborée pour appuyer ce travail.

L'**Unité de la stratégie des télécommunications** supervise l'infrastructure 2.0, une initiative pour s'assurer que l'infrastructure des télécommunications requise est en place pour que les résidents du Nouveau-Brunswick puissent mener une vie branchée et productive; ses entreprises peuvent participer à l'économie moderne et son gouvernement peut fonctionner avec efficacité et efficience en ligne. Les priorités de l'autoroute de l'information 2.0 comprennent de plus grandes vitesses des services à large bande en région rurale et de nouveaux services, y compris la fibre vers les locaux d'un grand nombre de ménages et d'entreprises. Une meilleure couverture cellulaire dans les collectivités rurales ainsi que le déploiement de la technologie 5G sont aussi des priorités.

L'Unité est aussi responsable des engagements suivants du GNB :

- Augmenter davantage des vitesses des services à large bande en région rurale dans plus de 70 000 ménages pour la faire passer à 100 Mo/s en trois ans.

- Poursuivre la réalisation d'un réseau 5G à la grandeur de la province en collaborant avec les fournisseurs de services.
- Obtenir des fonds pour les projets de large bande en région rurale des programmes du gouvernement fédéral.

La Direction des **archives provinciales et de la gestion de l'information organisationnelle** offre des services au public pour satisfaire aux obligations du gouvernement en vertu de la *Loi sur les archives provinciales*. Ainsi, les Archives provinciales recueillent, préservent et mettent à la disposition de la recherche, des documents et des dossiers portant sur l'histoire du Nouveau-Brunswick. Les Archives provinciales fournissent l'information et l'authentification pour le gouvernement et les citoyens du Nouveau-Brunswick dans une grande variété de secteurs. Vues comme étant au service des industries du patrimoine uniquement, les Archives sont tout autant une chaîne d'approvisionnement pour le système juridique, la construction, le tourisme, les gouvernements locaux, les organismes à but non lucratif et les entreprises médiatiques.

L'Unité de **gestion de l'information organisationnelle** des Archives provinciales offre des conseils et de l'aide dans la gestion des documents et de l'information, aux ministères, aux organismes, aux sociétés et aux commissions du gouvernement. En vertu de la loi provinciale, les politiques et les procédures relatives à la gestion des documents s'appliquent à tous les documents sous toute forme qui sont créés ou reçus dans l'administration des affaires publiques.

Faits saillants

- ♦ Établissement de la politique du GNB sur la protection de la vie privée (partie I)
- ♦ Déploiement des outils de collaboration en ligne MS Teams et SharePoint à plusieurs employés de FCT pour aider avec le maintien des activités
- ♦ Mise en œuvre des initiatives de services à large bande de base à l'échelle de la province comme l'analyse de l'écart, la feuille de route provinciale et la planification de l'élargissement des services à large bande en région rurale
- ♦ Production d'« Intégration de la culture, des connaissances et des traditions autochtones : Un guide pour comprendre l'intersection entre Archives et l'histoire autochtone au Nouveau-Brunswick » aux fins d'une utilisation en classe

- ♦ Lancement de la sensibilisation et de la formation obligatoires en cybersécurité à l'intention de tous les employés de la partie I du gouvernement
- ♦ Communication de mises à jour mensuelles sur la sensibilisation à la cybersécurité aux employés du GNB
- ♦ Réalisation d'importantes évaluations de la cybersécurité
- ♦ Mise à jour et publication des directives sur la cybersécurité et la stratégie de cybersécurité en ligne du Nouveau-Brunswick pour les utilisateurs du GNB et le public
- ♦ Mise en œuvre de l'application du Programme d'incitation au voyage Explore NB pour le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture
- ♦ Mise en œuvre d'un tableau de bord de la direction pour l'information sur le déploiement du vaccin contre la COVID-19
- ♦ Remaniement de la page d'accueil de SNB.ca pour le public

INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS

- Le pourcentage des activités d'*Un Nouveau-Brunswick numérique* réalisées
- Le nombre de demandes de renseignements et de services traitées par rapport à l'accès à l'information
- Le nombre de visiteurs aux Archives provinciales
- Le nombre de demandes de recherche aux Archives provinciales
- Le nombre de boîtes apportées au Dépôt des documents du gouvernement
- Le nombre d'évaluations des risques et des menaces

DIVISION DE LA GESTION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA POLITIQUE FISCALE

La Division de la trésorerie et de la politique fiscale est responsable du financement du gouvernement du Nouveau-Brunswick et des sociétés de la Couronne, de la gestion du Fonds consolidé et du Service de la dette publique, de l'investissement et de l'administration de divers fonds dédiés ainsi que de la fourniture d'analyse et de conseils sur la stratégie financière et la gestion des risques.

Elle fournit des conseils d'orientation stratégique, des analyses et de l'information sur les politiques fiscales, financières et budgétaires, les relations fiscales intergouvernementales et l'économie; la Division offre des conseils et formule des recommandations concernant l'analyse, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques fiscales du GNB. Elle est responsable de l'élaboration et de la surveillance du plan budgétaire et du cadre financier pluriannuel,

de la coordination de la rédaction et de la production du discours annuel sur le budget, des rapports financiers et économiques, ainsi que de la surveillance et des rapports sur le rendement économique du GNB. Elle est également responsable des prévisions économiques et des recettes, de la fourniture de données et d'analyses statistiques et des consultations fédérales-provinciales en matière de fiscalité, des programmes conformément à la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*, ainsi que du Régime de pensions du Canada (RPC).

La Division est composée des directions suivantes : Analyse financière, économique et statistique, Politique de l'impôt, Marchés financiers et Gestion bancaire et de la trésorerie.

La Direction de l'analyse financière, économique et statistique entreprend les prévisions, la surveillance et l'analyse économiques et des recettes. Elle voit aussi à protéger les intérêts financiers du GNB en fournissant des conseils, des analyses et de l'information stratégiques. La Direction offre aussi des services de recherche, d'analyse et d'information socioéconomiques et démographiques au gouvernement et aux ministères. Parmi ses responsabilités principales, mentionnons la gestion du cadre financier pluriannuel; la rédaction du discours du budget et des documents connexes; les rapports financiers et économiques; la surveillance du plan budgétaire et la production des rapports connexes; et la coordination des prévisions de recettes globales du GNB. La Direction participe aussi aux consultations intergouvernementales sur les principaux programmes de transfert du gouvernement fédéral, dont les transferts de péréquation et les transferts en matière de programmes de santé et sociaux, et au maintien continu de ces programmes. Elle prend part également aux consultations intergouvernementales sur le RPC.

La Direction de la politique de l'impôt effectue des recherches et des analyses sur des questions ayant trait à la politique fiscale. Elle élabore des options, offre des renseignements, des conseils et des recommandations, et met en œuvre des mesures législatives appuyant les priorités du gouvernement en matière de politiques fiscales. Le travail d'élaboration de la Direction comprend tous les secteurs de l'imposition : l'impôt sur le revenu, les taxes à la consommation; l'impôt sur le revenu et d'autres taxes. Elle est responsable notamment des consultations fédérales-provinciales sur les questions fiscales; et de la négociation avec le gouvernement fédéral concernant les ententes fiscales entre le Canada et le Nouveau-Brunswick.

La Direction des marchés financiers est chargée d'élaborer des stratégies annuelles d'emprunt à long terme ainsi que de garantir, de négocier, d'exécuter, de régler et de déclarer la dette obligataire. Cela comprend l'exécution et la gestion des instruments connexes au besoin, comme le taux d'intérêt, la couverture de risque de devises

étrangères et les produits dérivés. Les relations et les communications continues avec les intervenants et les investisseurs font partie intégrante de la gestion de la dette. La Direction est chargée de l'élaboration de politiques et de stratégies, de l'investissement et des rapports relatifs aux fonds d'amortissement et aux fonds en fiducie. Elle est aussi chargée de réaliser des analyses et de donner des conseils sur les politiques financières et comptables.

La Direction de la gestion bancaire et de la trésorerie est responsable de la gestion et de la conciliation de la trésorerie du Fonds consolidé et de divers fonds dédiés. La Direction agit à titre de perceptrice des recettes pour le compte du GNB, initie les opérations de change, émet des dettes sous forme de bons du Trésor, négocie et gère les conventions bancaires, exploite les sociétés de financement de la Couronne, fait les prévisions du service de la dette publique, s'assure que les intérêts et les paiements du principal sur la dette sont versés en temps opportun et agit à titre de liaison avec les agences de notation, en plus de réaliser des analyses et donner des conseils sur les politiques financières et comptables.

Faits saillants

- ♦ Fusion réussie des anciennes divisions de la Trésorerie et de la Politique fiscale dans la nouvelle Division de la gestion de la trésorerie et de la politique fiscale.
- ♦ Présentation de mises à jour économiques et financières mensuels au gouvernement durant les premiers mois de la COVID-19.
- ♦ Lancement du tableau de bord de la relance économique.
- ♦ Mise en œuvre de la législation fiscale, y compris de la taxe sur le carbone du Nouveau-Brunswick, d'une réduction de la taxe sur l'essence et les carburants et de l'exemption de l'impôt foncier applicable aux commissions locales de transport en commun.
- ♦ Diffusion du deuxième rapport sommaire annuel sur les dépenses fiscales, augmentant la responsabilisation et la transparence.
- ♦ Réalisation du programme d'emprunt de 2020-2021 au rendement le plus faible que jamais.
- ♦ Gestion réussie des exigences courantes en matière d'opérations bancaires et de trésorerie face à la pandémie.
- ♦ Participation à l'examen interministériel de 90 jours de la situation du logement locatif.

AFFAIRES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

La Division des affaires budgétaires et financières a pour mission de favoriser l'utilisation efficace et efficiente des ressources financières du gouvernement et de fournir des services de secrétariat au Conseil du Trésor. Elle y parvient au moyen de deux secteurs d'activité principaux : la préparation des budgets et la surveillance des dépenses; et les services de secrétariat au Conseil du Trésor.

La **Direction de la surveillance des budgets et des dépenses** joue un rôle déterminant dans l'élaboration des budgets de dépenses et la mise en œuvre des plans de dépenses pluriannuels conformément aux objectifs financiers énoncés du gouvernement. Ces plans font l'objet d'une surveillance continue, ce qui permet de prévenir les changements dans les prévisions financières et d'y réagir de façon appropriée.

La **Direction du secrétariat du Conseil du Trésor** fournit des services de secrétariat au Conseil du Trésor et fait la liaison entre le Conseil et les ministères et organismes du gouvernement. Ses employés consultent les ministères et organismes au sujet des questions qui sont portées à l'attention du Conseil. Ces questions sont analysées pour déterminer les incidences sur les ressources financières et humaines ainsi que les renseignements supplémentaires dont les membres du Conseil pourraient avoir besoin pour prendre des décisions éclairées.

Faits saillants

- ♦ Coordination de la préparation du budget de dépenses de capital de 2021-2022 déposé le 15 décembre 2020 et du budget principal déposé le 16 mars 2021.
- ♦ Appui à la Division de la politique fiscale dans la préparation du discours du budget.
- ♦ Présentation de mises à jour hebdomadaires au gouvernement sur les préventions des dépenses liées à la COVID-19.
- ♦ Rédaction de mises à jour financières trimestrielles en collaboration avec la Division de la politique fiscale et le Bureau du contrôleur et réalisation d'une analyse des dépenses pour rédiger la section des principaux écarts des états financiers de la province;
- ♦ Fourniture de services de secrétariat à environ 44 réunions du Conseil du Trésor, dont plusieurs étaient des réunions communes avec d'autres comités du Cabinet. En raison de la pandémie, tenue de réunions du Cabinet au lieu de réunions de ses comités entre avril et octobre 2020. Les décisions du Conseil du Trésor ont continué d'être rendues relativement à ces réunions. Pour 2020-2021, rendu d'un nombre total de 296 décisions aux ministères et aux organismes. En comparaison, tenue de 90 réunions et rendu de 278 décisions du Conseil du Trésor au cours de l'exercice précédent.

Renseignements financiers

	Budget total	2020-2021 Données réelles	Écart	% du budget
BDPRH	4 307 475	3 816 097	491 378	89 %
Bureau du contrôleur	3 068 716	2 664 648	404 068	87 %
BCI	6 632 092	6 231 218	400 874	94 %
Affaires budgétaires et financières	844 832	752 172	92 660	89 %
Services généraux	4 361 348	4 210 812	150 536	97 %
Division de la trésorerie	1 539 480	2 051 831	(512 351)	133 %
Politique fiscale	1 532 876	1 364 311	168 565	89 %
Administration du revenu	5 459 854	5 005 430	454 424	92 %
FINANCES ET CONSEIL DU TRÉSOR	27 746 673 \$	26 096 518 \$	1 650 155 \$	94 %

Remarque : Malgré la fusion des divisions de la trésorerie et de la politique fiscale en 2020-2021, la communication de l'information financière est demeurée distincte jusqu'au nouveau cycle budgétaire.

Résumé des activités de dotation

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue la dotation en personnel à chaque administrateur général de ses ministères respectifs. Voici un sommaire des activités de dotation en personnel pour l'exercice 2020-2021 pour Finances et Conseil du Trésor.

Nombre d'employés permanents et temporaires en date du 31 décembre de chaque année		
Type d'employé	2020	2019
Permanent	287	403
Temporaire	24	45
TOTAL	311	448

Le Ministère a annoncé 49 concours, soit 41 concours ouverts (publics) et 8 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a procédé aux nominations ci-dessous en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

Type de nomination :	Description de la nomination	Disposition de la Loi sur la Fonction publique	Nombre
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : - un niveau d'expertise et de formation poussé; - un haut niveau de compétences techniques; - l'embauche d'experts reconnus dans leur domaine.	15(1)	1
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Le programme offre aux Autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des minorités visibles des possibilités égales d'accès à l'emploi, à la formation, à l'avancement professionnel au sein de la fonction publique du Nouveau-Brunswick.	16(1)a)	2
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	2
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des parties I, II (districts scolaires) et II (régies régionales de la santé) des services publics.	16(1) ou 16(1)c)	7
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	3
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes COOP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant le favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général de Finances et Conseil du Trésor ni auprès de l'ombud.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

Projet de loi no	Nom du projet de loi	Date de la sanction royale	Sommaire des modifications
4	<i>Loi modifiant la Loi sur l'évaluation</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/ActsLois/2020/Chap-21.pdf	18 décembre 2020	Les modifications ont été apportées à la <i>Loi sur l'évaluation</i> pour exempter les installations des gouvernements locaux de transport en commun de l'impôt foncier, à compter du 1er janvier 2020.
30	<i>Loi supplémentaire de 2018-2019 (1) portant affectation de crédits</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/ActsLois/2020/Chap-37.pdf	18 décembre 2020	Il peut être prélevé sur le Fonds consolidé une somme ne dépassant pas au total 113 260 800,68 \$ qui servira à voir aux diverses charges et dépenses des services publics du 1er avril 2018 au 31 mars 2019.
31	<i>Loi supplémentaire de 2020-2021 (1) portant affectation de crédits</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/ActsLois/2020/Chap-38.pdf	18 décembre 2020	Il peut être prélevé sur le Fonds consolidé une somme ne dépassant pas au total 334 300 000 \$ qui servira à voir aux diverses charges et dépenses des services publics du 1er avril 2020 au 31 mars 2021.

Nom du règlement	Date d'entrée en vigueur	Sommaire des modifications
<i>Règlement général pris en vertu de la Loi sur les prestations de pension :</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/RegulationsReglements/2020/2020-51.pdf	22 octobre 2020	Cette modification au <i>Règlement général pris en vertu de la Loi sur les prestations de pension</i> offre de la souplesse dans les évaluations de la pension pour concilier la sécurité financière des cotisants et la possibilité pour les promoteurs d'investir dans leur entreprise.

Les lois et les règlements qui relevaient de la compétence du Ministère en 2020-2021 se trouvent à l'adresse : <http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=9>

Résumé des activités liées aux langues officielles

INTRODUCTION

Le ministère des Finances et du Conseil du Trésor a un grand nombre d'initiatives au gouvernement qui viennent s'ajouter aux initiatives ministérielles. Le Ministère travaille en partenariat avec le ministère des Affaires intergouvernementales à la mise en œuvre de stratégies et de plans sur les langues officielles. Le *Plan du GNB sur les langues officielles – Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale* a été lancé en juillet 2015.

AXE 1

Garantir dans toute la province l'accès à un service de qualité égale en français et en anglais :

- Le programme d'accueil et d'intégration du GNB lancé en octobre 2019 qui prévoit l'inclusion d'information sur les langues officielles dans la « Liste de contrôle pour l'orientation des nouveaux employés », qui sera signée et conservée dans le dossier de l'employé.
- Les examens du BDPRH aident les ministères à tenir leurs profils linguistiques pour s'assurer que les services sont offerts aux clients dans la langue de leur choix.
- Le BDPRH facilite les évaluations des compétences linguistiques pour tous les postes bilingues dans la partie I (compréhension de l'écrit, expression écrite et expression orale). Les évaluations linguistiques des employés du GNB suivant la formation linguistique ont été mises en œuvre en 2020. Il y a eu des évaluations préalables en 2020, mais les évaluations après la formation ont été annulées à cause de la pandémie. Ces évaluations ont été rétablies en 2021.

AXE 2

Un environnement et un climat qui encouragent tous les employés à utiliser la langue officielle de leur choix dans leur milieu de travail.

- Des mises à jour ont été apportées à la *politique et aux lignes directrices sur la langue de travail* en mai 2019. Les mises à jour consistent à préciser les secteurs de responsabilité à l'égard des langues officielles comme les communications interministérielles, les communications au sein des ministères et des organismes, et l'ajout d'un lien à la boîte à outils qui contient des renseignements détaillés sur les langues officielles comme le *Guide sur la tenue de réunions bilingues efficaces*.
- L'initiative « Le Café de Paris » a continué en 2020-2021 à appuyer les employés de Finances et Conseil du Trésor à apprendre ou à maintenir le français au travail. Le Café de Paris est un espace informel qui permet aux employés d'interagir oralement en français et d'obtenir des outils et des ressources dans une atmosphère de détente non traditionnelle sous la direction de bénévoles qui sont aussi employés par Finances et Conseil du Trésor. Cette initiative a été mise en attente en raison de la pandémie.
- Le Sondage sur l'expérience des employé(e)s du GNB demande aux employés leur niveau de satisfaction quant à l'utilisation de la langue de leur choix au travail. Le Sondage sur l'expérience des employé(e)s du GNB a été remplacé en 2020 par un sondage sur la réponse à la pandémie. Les résultats au sujet de la satisfaction à l'égard de l'utilisation de la langue seront mesurés à nouveau en 2021-2022.

AXE 3

S'assurer que les politiques et programmes gouvernementaux nouveaux et révisés tiennent compte des réalités des communautés de langue officielle de la province.

- Le gouvernement continue de veiller à ce que le bilinguisme officiel fasse partie des valeurs fondamentales des services publics et soit clairement intégré dans le code de déontologie des employés des services publics.

AXE 4

S'assurer que les employés de la fonction publique possèdent une bonne connaissance et compréhension de la *Loi sur les langues officielles*, des politiques et des règlements pertinents de même que des obligations du gouvernement du Nouveau-Brunswick en matière de langues officielles.

- Des mises à jour sur la politique et les lignes directrices sur la langue de service ont été apportées en mai 2019. Elles consistent à délimiter la responsabilité à l'égard de l'élaboration et de la tenue des profils linguistiques, à donner des exemples d'offre active de services dans les deux langues officielles et à ajouter un lien à la boîte à outils qui contient des exemples détaillés d'offre active sur les messages d'accueil, la configuration de la boîte de courriel, la correspondance, les services électroniques, le service en personne, etc.
- La communauté de pratique des coordonnateurs des langues officielles ainsi que la communauté de pratiques des coordonnateurs des langues secondes se sont réunies et ont communiqué régulièrement sur les langues officielles.

CONCLUSION

Les langues officielles continuent d'être une priorité de Finances et Conseil du Trésor. Les discussions se poursuivent avec le ministère des Affaires intergouvernementales pour continuer d'établir les priorités avec les langues officielles.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

NOUVEAUTÉ : Section 1 – Comprend l'exercice en cours et l'exercice précédent.

Nom et année du domaine de vérification avec le lien au document en ligne	Recommandations
	Total
Volume II – Audit de performance (février 2021) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2020V2/Agrepf.pdf	4
Volume III – Audit financier (février 2021) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2020V3/Agrepf.pdf	9
Volume I – Audit de performance (juin 2019) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2019V1/Agrepf.pdf	8
Volume III – Audit financier (décembre 2019) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2019V3/Agrepf.pdf	8

Recommandations mises en œuvre	Mesures prises
<p>Volume II – Audit de performance (février 2021) – chapitre 4</p> <p>4.45 Nous recommandons que le ministère des Finances et du Conseil du Trésor révise les procédures opérationnelles des Services consultatifs de la DMPS pour y inclure des normes officielles pour la documentation des modèles financiers et autres analyses effectuées par l'unité.</p> <p>Les procédures [sic] devraient, au minimum, exiger la conservation des documents relatifs aux aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les rôles et les responsabilités des parties participant à l'analyse; – toutes les sources des données et des hypothèses utilisées; – l'examen des modèles financiers; la conformité aux procédures opérationnelles. 	<p>Les procédures opérationnelles des Services consultatifs de la DMPS ont été révisées pour inclure des documents relatifs à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> – des détails supplémentaires sur les rôles et les responsabilités des personnes concernées; – des détails supplémentaires sur les sources des données et – les hypothèses utilisées; – le processus d'examen pour vérifier les modèles financiers; et une liste de contrôle après le projet et un processus pour s'assurer du respect des procédures opérationnelles normalisées.
<p>Volume I – Audit de performance (juin 2019) – chapitre 4</p> <p>4.34 Nous recommandons que le ministère des Finances élabore une politique pour son recours à l'article 25 de la <i>Loi sur l'impôt foncier</i> pour améliorer le recouvrement des impôts fonciers en souffrance. <i>Cet article précise que la personne au nom de laquelle sont évalués les biens réels, qui ne paie pas les impôts sur ces biens réels, commet une infraction punissable en vertu de la Partie II de la Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales.</i></p>	<p>La politique a été élaborée et mise en œuvre au cours de l'exercice financier 2019-2020.</p>
<p>Volume I – Audit de performance (juin 2019) – chapitre 4</p> <p>4.35 Nous recommandons que le ministère des Finances calcule et fasse le suivi de l'incidence de la remise des impôts fonciers municipaux sur les charges de la province.</p>	<p>Le suivi et l'analyse de l'incidence ont commencé au cours de l'exercice financier 2019-2020 et seront effectués à l'avenir.</p>
<p>Volume I – Audit de performance (juin 2019) – chapitre 4</p> <p>4.35 Nous recommandons que le ministère des Finances :</p> <ul style="list-style-type: none"> – clarifie les attentes de rendement de Service Nouveau-Brunswick en matière de recouvrement des impôts fonciers en souffrance; – surveille le rendement de Service Nouveau-Brunswick par rapport à des indicateurs et des objectifs de rendement prédéfinis. 	<p>Les attentes de rendement ont été définies au cours de l'exercice financier 2019-2020 et des réunions sont tenues pour surveiller le rendement.</p>
<p>Volume I – Audit de performance (juin 2019) – chapitre 4</p> <p>4.51 Nous recommandons que le ministère des Finances définisse des critères d'admissibilité détaillés pour la remise d'impôts fonciers afin d'assurer une cohérence des décisions de remise.</p>	<p>Les critères d'admissibilité ont été mieux définis dans une politique écrite au cours de l'exercice financier 2019-2020.</p>

Recommandations mises en œuvre	Mesures prises
<p>Volume I – Audit de performance (juin 2019) – chapitre 4</p> <p>4.52 Nous recommandons que le ministère des Finances demande au groupe d'audit interne du Bureau du contrôleur d'effectuer des examens périodiques des contrôles de systèmes.</p>	<p>La Division de l'administration du revenu travaillera avec le Bureau du contrôleur après des changements importants au système pour déterminer si et quand un examen des contrôles du système est recommandé.</p>
<p>Volume I – Audit de performance (juin 2019) – chapitre 4</p> <p>4.53 Nous recommandons que le ministère des Finances consulte le Conseil du Trésor pour déterminer si la directive de 2014 de réviser la <i>Loi sur l'impôt foncier</i> est toujours appropriée.</p>	<p>Le Ministère continue à examiner chaque situation au cas par cas, à préparer une analyse et, le cas échéant, à formuler des recommandations au Conseil du Trésor.</p>
<p>Volume I – Audit de performance (juin 2019) – chapitre 5</p> <p>5.54 Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif/le Secrétariat du Conseil du Trésor s'assurent :</p> <ul style="list-style-type: none"> – que les ententes de financement n'outrepassent pas effectivement l'esprit et l'objectif des dispositions législatives comme : <ul style="list-style-type: none"> – le paragraphe 100(8) de la <i>Loi sur la gouvernance locale</i> décourageant les déficits continus; – le besoin d'un crédit avant de dépenser les fonds provinciaux en vertu de la <i>Loi sur l'administration financière</i>; – qu'une analyse détaillée des risques est effectuée lorsque des ententes de financement sont élaborées et que les clauses nécessaires sont incluses pour traiter les risques relevés pour la province, dont : <ul style="list-style-type: none"> – une clause sur les crédits budgétaires reposant sur un avis juridique pour s'assurer que l'autorisation budgétaire appropriée est obtenue; – une clause exigeant que les rapports financiers soient établis selon les normes comptables pour le secteur public; – qu'un crédit pluriannuel suffisant est obtenu pour couvrir tout le financement juridiquement engagé sur la durée de l'entente. 	<p>Le Bureau du Conseil exécutif et le ministère des Finances et du Conseil du Trésor veilleront à ce que les ententes de financement soient harmonisées avec les dispositions législatives applicables; à ce que les pratiques exemplaires soient utilisées en ce qui concerne l'analyse, y compris la diligence raisonnable et l'examen juridique; et à ce que les crédits budgétaires pluriannuels soient envisagés le cas échéant, en reconnaissant que les clauses de la plupart des ententes permettent de les modifier, y compris de les annuler.</p>
<p>Volume III – Audit financier (décembre 2019) – chapitre 6</p> <p>6.11 Nous recommandons que le ministère des Finances et du Conseil du Trésor rende compte publiquement chaque année de la nature et du montant des dépenses fiscales afin que la province soit conforme à la majorité des autres provinces canadiennes.</p>	<p>Le Ministère a publié le <i>Résumé des dépenses fiscales du Nouveau-Brunswick</i> en novembre 2019 et prévoit le mettre à jour chaque année.</p>
<p>Volume III – Audit financier (décembre 2019) – chapitre 13</p> <p>13.11 Nous recommandons que le Bureau du contrôleur ventile les postes d'états financiers qui sont présentés comme « général » ou « autres » afin de fournir une information financière plus transparente utile au lecteur.</p>	<p>Fait</p>

Recommandations non mises en œuvre	Éléments à considérer
<p>Volume II – Audit de performance (février 2021) – chapitre 5</p> <p>5.9 Nous recommandons que le ministre des Finances et du Conseil du Trésor : propose une modification de la <i>Loi sur le vérificateur général</i> pour inclure Vestcor (et les entités connexes) dans les entités auditables, afin que la vérificatrice générale dispose d'un droit d'accès illimité pour effectuer des audits de performance et des audits financiers comme elle le juge nécessaire.</p>	<p>Le ministère des Finances et du Conseil du Trésor collaborera étroitement avec le Bureau du vérificateur général et Vestcor Inc. pour examiner les exigences en matière d'accès et déterminer si une modification à la <i>Loi</i> s'impose.</p>
<p>Volume II – Audit de performance (février 2021) – chapitre 5</p> <p>5.10 Nous recommandons que le ministre des Finances et du Conseil du Trésor : en vertu de l'article 12 de la <i>Loi sur le vérificateur général</i>, demande à la vérificatrice générale d'effectuer un audit de performance portant sur Vestcor (et les entités connexes) et demande à Vestcor de lui donner un accès illimité.</p>	<p>Le ministère des Finances et du Conseil du Trésor étudiera la nécessité de mener un audit de performance de Vestcor Inc.</p>
<p>Volume II – Audit de performance (février 2021) – chapitre 5</p> <p>5.12 Nous recommandons que le ministre des Finances et du Conseil du Trésor : propose une modification de la <i>Loi sur Vestcor</i> (et les entités connexes) à :</p> <p>déposent [sic] un rapport annuel auprès du greffier de l'Assemblée législative;</p> <p>comparaissent [sic] devant les comités de l'Assemblée législative [sic].</p>	<p>Le ministère des Finances et du Conseil du Trésor collaborera étroitement avec le Bureau du vérificateur général et Vestcor Inc. pour examiner les exigences en matière d'accès et déterminer si une modification à la <i>Loi</i> s'impose.</p>

Recommandations non mises en œuvre	Éléments à considérer
<p>Volume III – Audit financier (février 2021)</p> <p>5.14 Nous recommandons que le Bureau du contrôleur collabore avec Vestcor pour s'assurer que la vérificatrice générale a un accès sans restriction à l'information concernant les régimes de retraite. L'accès est nécessaire pour obtenir des éléments probants suffisants et appropriés afin d'exprimer une opinion sur les états financiers de la province, comme l'exigent les articles 11 et 13 de la <i>Loi sur le vérificateur général</i>.</p> <p>5.15 De plus, nous recommandons que le Bureau du contrôleur collabore avec Vestcor pour trouver une solution permanente qui assure d'obtenir au 31 mars des éléments probants concernant les actifs des régimes de retraite des services publics et des enseignants avant l'audit des comptes publics de 2020-2021.</p>	<p>Le Bureau du contrôleur examinera la situation et étudiera les solutions possibles pour répondre aux préoccupations de la vérificatrice générale concernant l'accès à Vestcor, en ce qui concerne l'obtention de preuves d'audit suffisantes et appropriées pour l'actif des régimes de retraite comptabilisés dans les états financiers du gouvernement provincial.</p>
<p>Volume III – Audit de performance (février 2021)</p> <p>5.21 Nous recommandons que le contrôleur prenne l'initiative de modifier la <i>Loi sur l'administration financière</i> et établisse un échéancier qui assurera l'achèvement des travaux requis en 2021.</p>	<p>Le Bureau du contrôleur de Finances et Conseil du Trésor a entrepris un projet de mise à jour de la <i>Loi sur l'administration financière</i>.</p>
<p>Volume III – Audit de performance (février 2021)</p> <p>5.33 Nous recommandons encore une fois que le Bureau du contrôleur (audit interne) élabore une politique officielle en matière de fraude pour inclusion dans le <i>Manuel d'administration</i> de la province.</p>	<p>Le Bureau du contrôleur (audit interne) élaborera une politique officielle en matière de fraude pour l'inclure dans le <i>Manuel d'administration</i> de la province.</p>
<p>Volume III – Audit de performance (février 2021)</p> <p>5.39 Nous recommandons encore une fois que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance évalue l'utilisation actuelle de la perception des recettes en ligne et l'utilisation du système informatique de trésorerie scolaire. Dans le cadre de ce processus et en collaboration avec le Bureau du contrôleur, le Ministère devrait déterminer le processus optimal de traitement des espèces en ligne. Un système cohérent devrait être mis en œuvre à l'échelle de la province.</p> <p>5.40 Nous recommandons au Ministère et au Bureau du contrôleur de veiller à ce que le système ait la capacité de rendre compte des fonds recueillis par école et par district. Le Ministère devrait exiger que les écoles et les districts rendent ces rapports publics.</p> <p>5.41 De plus, le Bureau du contrôleur devrait créer dans Oracle des codes distincts pour les fonds recueillis par les écoles, afin qu'on puisse facilement distinguer les dépenses et les revenus.</p>	<p>Le Bureau du contrôleur comprend que le codage des fonds recueillis par les écoles est en cours de révision et de mise à jour dans le cadre du projet de planification des ressources organisationnelles.</p>
<p>Volume III – Audit financier (février 2021)</p> <p>7.14 Nous recommandons que le Bureau du contrôleur collabore avec les ministères et les organismes afin d'améliorer le suivi des répercussions financières de la pandémie de COVID-19 sur la province, ce qui pourrait comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le financement du programme (financement approuvé ou indication de ce qui pourrait être dépensé) et ce qui a été dépensé à ce jour; - les autres mesures d'aide financière (baisses des recettes, reports, etc.); et - aide [sic] fédérale (comme le Transfert canadien en matière de santé). <p>7.15 Nous recommandons au Bureau du contrôleur de rendre compte publiquement de son suivi des répercussions financières de la pandémie de COVID-19.</p>	<p>Les répercussions financières de la pandémie mondiale de COVID-19 sont enregistrées par la province dans son système comptable, avec les autres recettes et charges. Le Compte rendu financier et économique publié chaque trimestre par le ministère des Finances et du Conseil du Trésor fait état des résultats financiers de la province et comprend les incidences de la pandémie mondiale COVID-19 sur les résultats prévus et réels de la province.</p>
<p>Volume I – Audit de performance (juin 2019) – chapitre 5</p> <p>5.85 Nous recommandons que le Secrétariat du Conseil du Trésor/le contrôleur provincial examinent et actualisent la <i>Loi sur l'administration financière</i> pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la moderniser à l'égard des paiements, des régularisations et de la conformité aux normes comptables pour le secteur public; - accroître la clarté pour les agents financiers clés qui traitent les paiements à l'échelle du gouvernement pour savoir s'il existe une autorisation budgétaire appropriée; - prévoir les crédits budgétaires pour les ententes pluriannuelles au moment où les fonds sont juridiquement engagés. 	<p>Le Bureau du contrôleur de Finances et Conseil du Trésor a entrepris un projet de mise à jour de la <i>Loi sur l'administration financière</i>.</p>

Recommandations non mises en œuvre	Éléments à considérer
Volume III – Audit financier (décembre 2019) – chapitre 5 5.12 Nous recommandons que le Bureau du contrôleur (audit interne) élabore une politique officielle en matière de fraude pour l'inclure dans le <i>Manuel d'administration</i> de la province.	Le Bureau du contrôleur (audit interne) élaborera une politique officielle en matière de fraude pour l'inclure dans le <i>Manuel d'administration</i> de la province.
Volume III – Audit financier (décembre 2019) – chapitre 5 5.39 Nous recommandons que le ministère des Finances et du Conseil du Trésor : – évalue l'objectif et l'avantage de combiner les états financiers d'Alcool NB et de Cannabis NB; – modifie la <i>Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick</i> afin d'éliminer la nécessité de combler les états financiers s'ils ne présentent aucun objectif ou avantage.	Le Bureau du contrôleur convient que seuls les états financiers audités individuels d'Alcool NB et de Cannabis NB sont nécessaires pour préparer les états financiers consolidés annuels du gouvernement provincial. Le ministère des Finances et du Conseil du Trésor examinera la <i>Loi</i> et formulera des recommandations concernant l'exigence actuelle relative à la présentation d'un état financier combiné.
Volume III – Audit financier (décembre 2019) – chapitre 6 6.19 Nous recommandons que le ministère des Finances et du Conseil du Trésor élabore une politique pour l'examen des programmes de dépenses fiscales. Cette politique aidera la province à formaliser le processus pour l'examen, l'approbation et la présentation de rapports en matière de programmes de dépenses fiscales.	Le Ministère élaborera une politique officielle sur les dépenses fiscales, y compris les processus d'examen, d'approbation et de présentation de rapports pour les prochaines versions du <i>résumé annuel des dépenses fiscales du Nouveau-Brunswick</i> .
Volume III – Audit financier (décembre 2019) – chapitre 8 8.44 Nous recommandons de nouveau que le ministère des Finances et la SLJNB remédient au recouvrement des trop-payés non autorisés qui ont été effectués aux Premières Nations avant le 1er janvier 2016 en raison d'une erreur dans le calcul des recettes de jeux.	Finances et Conseil du Trésor s'assurera que ce point est considéré dans le cadre de la stratégie globale relative aux Premières Nations.
Volume III – Audit financier (décembre 2019) – chapitre 8 8.50 Nous recommandons que le Conseil du Trésor examine les demandes des ministères et radie les créances conformément à la politique AD-6307 – – Radiation de dettes. Au minimum, les soldes de créances et de prêts dépassant le délai précisé par la <i>Loi sur la prescription</i> devraient être radiés.	Le Bureau du contrôleur examinera les directives fournies actuellement aux ministères pour s'assurer qu'elles sont conformes à la politique AD6307.
Volume III – Audit financier (décembre 2019) – chapitre 12 12.16 Nous recommandons que le Bureau du contrôleur prenne l'initiative de promouvoir la modification de la <i>Loi sur l'administration financière</i> . Nous recommandons notamment que le Bureau du contrôleur mette l'accent sur les modifications proposées dans les rapports antérieurs de la vérificatrice générale et établisse un calendrier de mise en œuvre.	Le Bureau du contrôleur de Finances et Conseil du Trésor a entrepris un projet de mise à jour de la <i>Loi sur l'administration financière</i> .

*Remarque : L'ajout du tableau des recommandations non adoptées est facultatif.

Section 2 – Comprend les périodes de référence des troisième, quatrième et cinquième exercices.

Nom et année du domaine de vérification avec le lien au document en ligne	Recommandations	
	Total	Mises en œuvre
Volume 1 – Chapitre 4 (juin 2018) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2018V1/Agrepf.pdf	2	1
Rapport du vérificateur général – Volume III (novembre 2017) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2017V3/Agrepf.pdf	2	2
Rapport du vérificateur général – Volume IV (novembre 2017) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2017V4/Agrepf.pdf	4	4
Rapport du vérificateur général – Volume V (novembre 2017) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2017V5/Agrepf.pdf	2	2
Rapport du vérificateur général – Volume IV (novembre 2016) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2016V4/Agrepf.pdf	13	9

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Finances et Conseil du Trésor n'a reçu aucune divulgation d'acte répréhensible au cours de l'exercice financier 2020-2021.